

POLICE MUNICIPALE

Les policiers municipaux exécutent les missions relevant de leurs compétences en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.



Il sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès-verbaux les contraventions aux dits arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence leurs sont données.



Arrêtés municipaux





Arrêtés préfectoraux



Dérogations et permissions



VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR

PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 04.94.13.53.13

 04.94.13.53.00

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.